

## BORDEREAU D'INSCRIPTION DU GAGE DES STOCKS

(Articles L.527-1 à L.527-11 du code de commerce ; Décret n° 2006-1803 du 23 décembre 2006)

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

TEXTE DU BORDEREAU (mentions obligatoires)	Cadre réservé au Greffier du Tribunal de commerce
<p><b><u>A l'encontre de:</u></b></p> <p>Nom:</p> <p>Prénoms :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>Domicile :</p> <p>Lieu d'exercice de l'activité ou de l'exploitation principale :</p> <p>Numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où le constituant est immatriculé :</p> <p><b><u>Au profit de:</u></b></p> <p>Dénomination sociale :</p> <p>Forme juridique :</p> <p>Adresse du siège social :</p> <p>Numéro unique d'identification complété par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où l'établissement de crédit est immatriculé :</p> <p>Date de l'acte constitutif du gage et indication qu'il porte sur des stocks :</p> <p>Montant de la créance garantie en principal :</p> <p>Date d'exigibilité :</p> <p>Taux des intérêts :</p>	<b>Mention d'inscription</b>
	<b>Autres mentions</b>

<b>Suite du bordereau</b>	
<p>Créances futures (mention des éléments permettant de les déterminer) :</p> <p>Lieu de conservation des stocks engagés :</p> <p>Désignation du gardien (le cas échéant) :</p> <p>Description des stocks présents ou futurs engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>nature</i> :</li> <li>- <i>qualité</i> :</li> <li>- <i>quantité</i> :</li> <li>- <i>valeur</i> :</li> <li>- <i>part des stocks engagés diminue à proportion du désintéressement du créancier (le cas échéant) :</i></li></ul>	